

cinq ou six enfants ; et, au meilleur de ma connaissance, information et croyance, il n'a pris qu'une très minime part à la rébellion, et n'aurait rien fait du tout s'il n'y avait été forcé au péril de sa vie.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina,
dans les dits Territoires, ce 7^e jour
d'août, A.D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.

LA REINE vs. JOSEPH PILON.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, George Ness, cultivateur, de Batoche, dans les Territoires du Nord-Ouest, prête serment et dis :

Que j'ai lieu de croire et crois vraiment que Joseph Pilon, ci-dessus nommé, a essayé d'éviter de se trouver mêlé au soulèvement de 1885, en se cachant et employant divers autres moyens, et que sans sa femme et sa famille de onze enfants il y aurait réussi et ne serait pas en prison aujourd'hui. Le dit Pilon a, pendant plusieurs années, domeuré près de l'endroit où je résidais alors moi-même, et j'ai eu les meilleures occasions possibles de former mon opinion à son sujet. Il n'a pris qu'une très mince part à l'insurrection, et cela contre son gré et parce que ses jours étaient menacés.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina,
dans les dits Territoires, ce 7^e
jour d'août, A.D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.

LA REINE vs MOISE PARENTEAU ET BAPTISTE VANDAL.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, George Ness, cultivateur, de Batoche, dans les Territoires du Nord-Ouest, prête serment et dis :

Que Moïse Parenteau et Baptiste Vandal, ci-dessus nommés, ont été très bons pour les prisonniers le ou vers le vingt-unième jour de mars dernier, et ont pris, je pense, une part très minime au soulèvement, et ce, non de leur plein gré.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina,
dans les dits Territoires, ce 7^e
jour d'août, A.D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.

LA REINE vs ALEXANDER P. EISHER ET PHILIPPE GARNOT.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, Louis Marion, voiturier, du Lac-aux-Canards, dans les Territoires du Nord-Ouest, fais serment et dis :—